

Châtillon le Duc le 07 05 2014

M. Etienne Claude

26 rue Léon Baud

25870

Châtillon le Duc

Tel 06 72 39 44 25

à

Monsieur le Maire de la  
Cte de Jeneuille

Monsieur le Maire,

Par la présente, je sollicite votre bienveillance pour donner une suite favorable à ma requête.

Nous subissons de plein fouet les emprises de la LGV et de la déviation de la RN 57 soit environ 25 hectares. De plus ma résidence principale située au 26 de la rue Léon Baud se retrouve à 18m de l'emprise. Cet état de fait a profondément modifié nos attentes de bien être à la campagne et d'exploiter d'autres pistes sur des terrains nous appartenant.

Le secteur concerné se trouve sur la Cte de Jeneuille et est déjà partiellement carbonisé en section ZL 17. Cette parcelle de 62 ares est déjà desservie en eau potable. Les autres réseaux sont présents sur place au bout des Chemins. Cette parcelle est partiellement boisée. Nous aimerions pouvoir y construire une maison sur seulement un tiers de la surface côté déjà carbonisé et où le terrain est de moindre qualité.

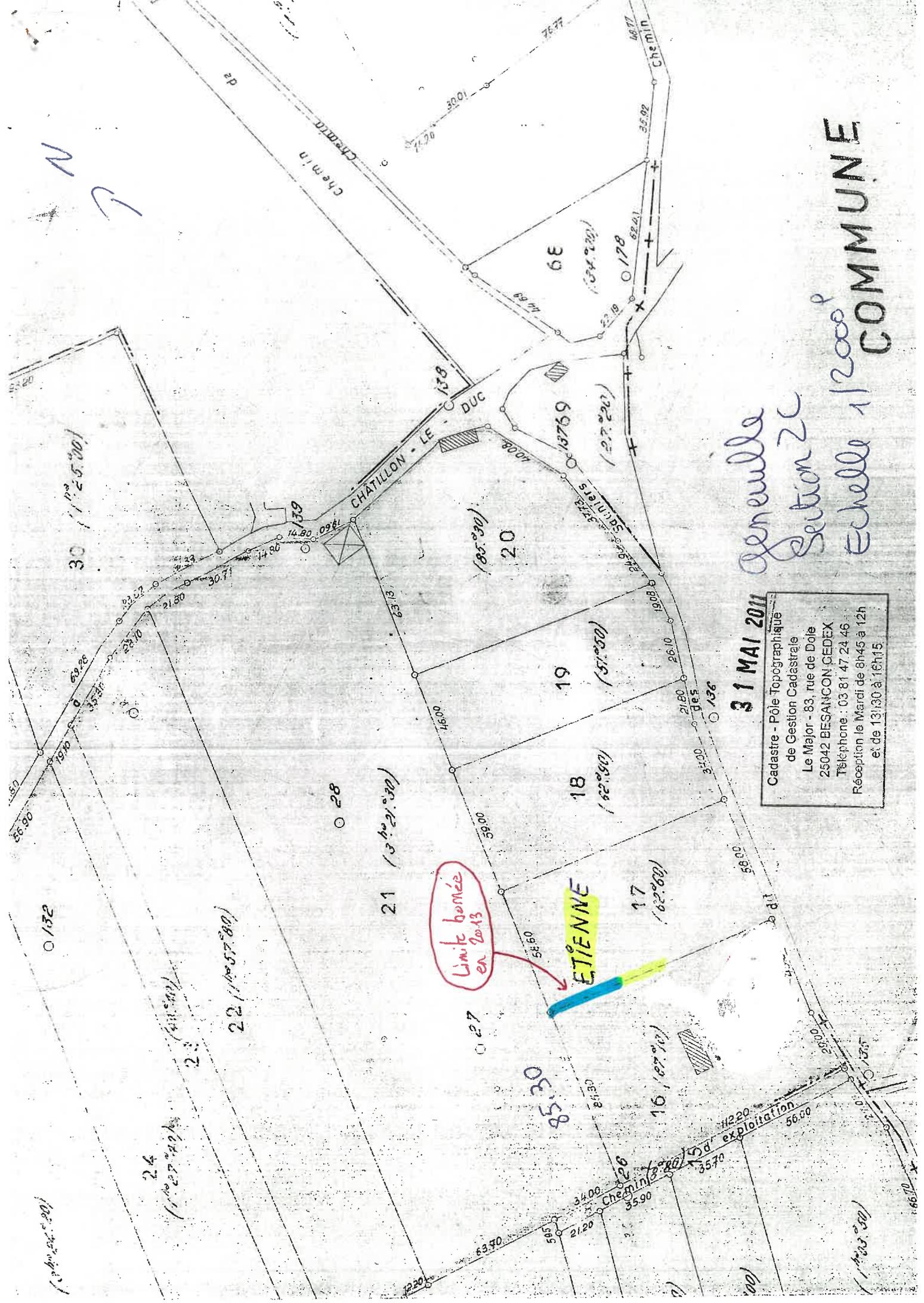
Cette parcelle se trouve dans la continuité du bâti. Les eaux usées et pluviales peuvent être traitées sur place

→

Je pense avoir fait le tour de ma sollicitation  
et je suis à votre disposition pour en parler ;

Je vous prie de croire M<sup>r</sup> le Maire  
à l'expression de mes très sincères  
Salutations.

Claude ETIENNE



Renouveau  
 Section 2C  
 Echelle 1/2000<sup>e</sup>  
 COMMUNE

31 MAI 2011

Cadastré - Pôle Topographique  
 de Gestion Cadastre  
 Le Major - 83, rue de Dole  
 25042 BESANCON CEDEX  
 Téléphone : 03 81 47 24 46  
 Réception le Mardi de 8h45 à 12h  
 et de 13h30 à 16h15

Limite bornée  
 en 2013

ETIENNE

# E.U.R.L. Frédéric JAMEY

Géomètre-Expert (Ordre des Géomètres-Experts N°5307)

Ingénieur Géomètre E.S.G.T.

Cabinet d'Urbanisme



## Bureau principal et siège social

2, rue Jean Perrin  
25000 BESANCON  
Tél : 03.81.88.60.60  
Fax : 03.81.888.567

[frederic.jamey@geometre-expert.fr](mailto:frederic.jamey@geometre-expert.fr)

Successesseur du Cabinet J. BRETON  
Détenteur des archives du Cabinet D. LAURENT

## Bureau secondaire

2, avenue Carnot  
70100 GRAY  
Tél : 03.84.64.88.41  
Fax : 03.81.888.567

[frederic.jamey@geometre-expert.fr](mailto:frederic.jamey@geometre-expert.fr)

Successesseur du Cabinet V. DEAL  
Détenteur des archives du Cabinet M. GULDEMANN

Besançon, le 16 juin 2015

**Monsieur Claude ETIENNE**

26, rue Léon Baud  
25870 CHATILLON-LE-DUC

N/Réf : 5088/01 BA

Objet : Validation du bornage amiable contradictoire  
à GENEUILLE

Monsieur,

Nous vous avons transmis par courrier, en date du 28 mai 2015, une invitation pour une réunion de bornage amiable contradictoire programmée le vendredi 12 juin 2015 afin de valider la limite commune entre votre parcelle cadastrée section ZC n°17 et la parcelle ZC n°445 de M. Hervé DAVILLERS.

N'ayant pas pu vous libérer à cette date pour participer à cette réunion de bornage, nous nous permettons de vous transmettre le Procès-verbal de bornage pour validation.

Nous avons réalisé un lever préalable d'état des lieux le 21 juillet 2011 afin de relever tous les éléments fixes existants sur le terrain (bornes, murs, clôtures, bâtis ...) et y appliquer le plan de remembrement (Voir copies ci-jointes)  
Vous aviez participé à une première réunion de bornage en date du 12 avril 2013 où vous aviez validé une partie de cette limite.

Aujourd'hui, nous vous demandons de valider cette même limite mais dans le prolongement de ce qui avait été entériné en 2013.

Nous vous proposons donc de valider la limite AB définie par la borne O.G.E existante A et la nouvelle borne O.G.E. B (voir le plan de bornage à la fin du Procès-verbal de bornage).

Si vous acceptez cette proposition, merci de remplir et signer le Procès-verbal de bornage p.6 et le plan de bornage en suivant les indications sur les post-it puis de nous retourner ce document pour signature du Géomètre-Expert.

En 2013, vous nous aviez transmis toutes les procurations de l'indivision ETIENNE. Avec votre accord, nous pouvons dupliquer celles-ci pour ce bornage afin d'éviter de redemander à toute l'indivision de signer à nouveau les procurations.

Une copie vous sera transmise ultérieurement pour vos archives. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez que l'on se rencontre sur place pour une meilleure compréhension, n'hésitez pas à prendre contact avec notre cabinet.

Aymeric BERTHOD